

## La liberté individuelle exigée par les Etats généraux

Auteur : Foucault, Michel

### Présentation de la fiche

Coteb035\_B\_f0141

SourceBoite\_035\_B-4-chem | [Mouvement ?] de réforme.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citéesLavoisier, Antoine-Laurent de

Références bibliographiquesLavoisier, Oeuvres de Lavoisier, éd. par J.-B. Dumas, E. Grimaux et F.-A. Fouqué, Paris, Impr. impériale, 1862-1893

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 15/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

---

La liberté individuelle n'est pas une chose

" Pour assurer l'existence du 14 et de la sécurité  
du droit du p. , ns demandons qu'aucun citoyen  
ne puisse être arrêté, arrêté et condamné pour  
que son état ou son état de la loi, et en tout  
cas ne soit déclaré par un tribunal ordinaire.

Quand le roi ou le G. C. jugeront que  
l'empêcher d'agir pour être quelqu'un ou  
saint, il doit ordonner que toute personne ainsi  
arrêté sera relâchée dans 24 heures au plus  
tard de l'agir naturel. Et si le jugement du R.  
court déclaré, en conformité des lois du royaume..

As montrons donc au nom de la loi qui  
protège et empêche la liberté naturelle :

" L'acte du sujet du p. qui brise ou  
chage unnes arboisir et sans ayant régulier  
dans le p. , dans le marais ou l'eau, et dans  
les rivières, une p. de d'artifice et de  
ciboyens utiles, souvent pour des plus égales  
et indur de l'ordre ouvrage : 337 →

BnF  
MSS

(r 336)

Journal de Condorcet  
Dr. Michel de Montaigne  
à Paris  
a été détruit par l'É.-A.

in Le Voyer de Venne. VI. n° 336.7